

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026

DE-001-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 10
Nombre de membres
présents 08
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 08

Date de la convocation
16/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, LEVY Claude, PAUCHON Robert, LE MAGADURE Antoine, BUMAT Vincent

Absents excusés représentés :

Absents excusés : LORIDON Pablito; FLEURY Simon;

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Nelly BETEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 8

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260220-De001-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Le Maire

